

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 11 ET 12 OCTOBRE 2021

Point 17 de l'ordre du jour

**Transmission de la proposition déposée par Mme Eloïse Grandjean, au nom du groupe PS,
demandant la mise à disposition de protections hygiéniques pour les menstruations
dans les bâtiments communaux**

Lors de la séance du 31 mai 2021, Mme Grandjean a déposé la proposition citée en titre, dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

La proposition a été transmise au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 13 septembre 2021, ledit Bureau l'a déclarée recevable.

Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal de la proposition déposée par Mme Eloïse Grandjean, au nom du groupe PS, demandant la mise à disposition de protections hygiéniques pour les menstruations dans les bâtiments communaux.

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

La Présidente

Emmanuelle Favre Gende

La Secrétaire

Nicole Jacqueroud

Proposition demandant la mise à disposition de protections hygiéniques pour les menstruations dans les bâtiments communaux

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Les menstruations sont un phénomène physiologique naturel qui suit une femme sur une majeure partie de sa vie. La gestion des règles est récurrente et s'avère contraignante. En cela, les produits menstruels répondent à un besoin essentiel et élémentaire. Il s'agit dès lors de produits de première nécessité. Or, il existe une précarité d'accès à ces protections, notamment en lien avec un manque de ressources financières, qui touche de nombreuses personnes en Suisse. Cette précarité peut entraîner une entrave à la participation sociale et représenter un danger pour la santé. Ainsi ne pas avoir accès à des protections hygiéniques au bon moment ou en quantité suffisante peut avoir des conséquences dramatiques pour les personnes concernées. Il s'agit d'un problème de santé publique.

C'est pourquoi, nous demandons au Conseil communal d'être proactif et d'agir de façon exemplaire en étudiant cette problématique et en déposant un rapport sur la possibilité de mettre en place des mesures qui favorisent l'accès à ces produits menstruels et de les inscrire dans le règlement communal. Nous proposons la mise à disposition de protections périodiques gratuites en libre accès dans les toilettes des bâtiments communaux ainsi que des lieux publics tels que le Musée, la piscine ou encore les salles de gym. Il sera alors nécessaire de procéder à une campagne de communication afin que le plus grand nombre soit informé des lieux où cette mise à disposition est assurée et de sensibiliser les acteurs privés à cette question d'accessibilité des protections hygiéniques.

Par ailleurs, l'âge d'apparition de la puberté peut varier selon les pays ou ethnies. Toutefois, la puberté serait de plus en plus précoce chez les jeunes filles notamment avec l'apparition des menstruations. Selon les experts médicaux, celles-ci pourraient se manifester dès 9 ans. Par conséquent, il nous semble essentiel que cette mesure soit étendue aux toilettes des écoles primaires, accompagnée d'une information aux jeunes filles qui pourraient être concernées.

Je vous remercie de votre attention. »